

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-172 DU 11 AVRIL 1997

chargeant Monsieur Ismaël TIDJANI-SERPOS
Ministre de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'homme de l'Intérim de Monsieur
Pierre OSHO, Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération pour compter du 10 avril
1997.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996;
- VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du
Gouvernement;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 10 avril 1997 Monsieur Ismaël TIDJANI-SERPOS,
Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de
l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence
de Monsieur Pierre OSHO.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 AVRIL 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MAEC 4-
MJLDH 4 - SGG 4 - Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1.